



FICHE D'INSCRIPTION DE RÉINSCRIPTION
SHN ÉCOLE MILITAIRE

Photo

NOM :

PRÉNOM :

DATE DE NAISSANCE :

LIEU DE NAISSANCE :

ADRESSE :

TÉLÉPHONE ADHÉRENT :

ADRESSE MAIL* :

*utilisée pour toutes correspondances

PERSONNE À PRÉVENIR :

FILIATION :

NOM :

PRÉNOM :

TÉLÉPHONE :

ADRESSE MAIL :

BUREAU D'AFFECTATION :
(Parents militaires)

PROFESSION :

(ou profession du représentant légal)

*obligatoire pour les mineurs

GALOP FFE :

G0 G1 G2 G3 G4 G5 G6 G7

LICENCE FFE :

ANCIEN CLUB :

TAILLE POLO :

XS S M L XL

TAILLE SOFT SHELL :

XS S M L XL

REPRISE RETENUE (GALOP) :

JOUR :

HEURE :

- Consentement pour l'envoi d'emails promotionnels (stages vacances etc,,) ;
 J'autorise le traitement de mes données personnelles.

Documents à joindre obligatoirement lors de l'inscription, ou de la réinscription :

- +18ans : Certificat médical autorisant la pratique de l'équitation de moins de 3 mois ou 2 ans si réinscription ;
 - 18ans : Questionnaire de santé ;
 Copie recto-verso de la carte nationale d'identité de l'adhérent ;
 Copie recto-verso de la carte d'identité militaire ou professionnelle (ayant-droit : père, mère, conjoint) ;
 Demande de badge (initiale ou renouvellement) ;
 1 photo d'identité ;
 4 chèques de cotisation (1^{er} chèque (droit d'entrée + adhésion + cours de septembre) ; 1^{er} trimestre ; 2^e trimestre ; 3^e trimestre), à l'ordre « SHN ÉCOLE MILITAIRE »

TARIFS			
AYANT-DROIT - Militaire en activité - Personnel civil du MINARM, - conjoint, et enfants	Droit d'adhésion Forfait trimestriel	: 100 € : 3 X 150 €	550 €
AYANT-DROIT Bis - Officiers généraux en 2 ^e section - réservistes (sous contrat ESR) , (ne concerne pas les conjoints et enfants)	Droit d'adhésion Forfait trimestriel	: 150 € : 3 X 200 €	750 €
NON AYANT-DROIT	Droit d'adhésion Forfait trimestriel	: 200 € : 3 X 300 €	1100 €

Tous les chèques sont demandés au moment de l'inscription.

Le droit d'adhésion correspond au droit d'entrée, à la prise de licence FFE, aux reprises effectuées au mois de septembre., et il ne sera procédé à aucun remboursement, de cette cotisation.

Les forfaits trimestriels sont encaissés au début de chaque période de la manière suivante :

- 1^{er} octobre : droit d'entrée ;
- 1^{er} novembre : 1^{er} trimestre ;
- 1^{er} janvier : 2^e trimestre ;
- 1^{er} avril : 3^e trimestre.

RÈGLEMENT INTÉRIEUR :

- Il est demandé à nos adhérents d'arriver au Manège de l'École Militaire en tenue (bottes ou boots et mini-chaps portées).
- Le port d'un gilet de protection ou d'un airbag est vivement recommandé.
- Les adhérents sont rattachés à une reprise unique et il ne sera plus proposé de cours de rattrapage en dehors du créneau déterminé à l'inscription.
- Le forfait trimestriel inclut également la possibilité de monter en reprise vacances lors des périodes de fermeture scolaire. Ce créneau journalier unique vous est proposé dans la limite de 20 cavaliers (attribution des chevaux en présentiel)
- La communication envers nos adhérents est prioritairement effectuée sur notre site internet www.manege-ecole-militaire.fr relayée par des alertes mails. Merci de ne joindre le secrétariat qu'en cas d'urgence.
- En raison des mesures d'accès au site renforcées, il est demandé à nos adhérents de toujours se munir du badge d'accès SHN et d'une pièce d'identité physique (excepté permis rose cartonné). Les accompagnateurs ne sont pas autorisés à entrer sur le site jusqu'à nouvel ordre.

Fait à

Le

Signature :